

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 février 2017

L'an deux mille dix sept, le quinze février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 février 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Jérôme MALEVILLE

– Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Robert LACOMBE

N°2017-014 : RETRAIT DE POINT A L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

L'ordre du jour du Conseil Communautaire prévoit le point « Désignation de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) ». Il s'agit de valider la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs pour les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels, et d'en désigner les membres. Les commissaires sont désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques sur la base d'une liste de 20 titulaires (dont 2 domiciliés en dehors du périmètre communautaire), et 20 suppléants (dont 2 domiciliés en dehors du périmètre communautaire), établie par l'organe délibérant de la Communauté de Communes sur proposition de ses communes membres.

Les Communes n'ayant eu toutes matériellement le temps de proposer des membres, il convient de retirer ce point de l'ordre du jour et de le reporter à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le retrait du point « Désignation de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) » de l'ordre du jour.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 15 février 2017*

L'an deux mille dix sept, le quinze février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 février 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Jérôme MALEVILLE

– Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Robert LACOMBE

N°2017-015 : VALIDATION DES PROCES VERBAUX DU 7 DECEMBRE 2016 ET DU 13 JANVIER 2017

*Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP*

Les procès verbaux des séances du 7 décembre 2016 et du 13 janvier 2017 sont soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les procès verbaux des séances du 7 décembre 2016 et du 13 janvier 2017.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 15 février 2017*

L'an deux mille dix sept, le quinze février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 février 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Jérôme MALEVILLE

– Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Robert LACOMBE

**N°2017-016 : DETERMINATION DU MONTANT DES ALLOCATIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES**

*Rapporteur : Daniel SOULADIE*

Le Conseil communautaire a délibéré le 1<sup>er</sup> juin 2016 pour un passage en Fiscalité Professionnelle Unique avec perception d'une part additionnelle sur la fiscalité ménage, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ce régime fiscal emporte transfert au profit de la Communauté de Communes et sur la totalité de son territoire, de l'ensemble des prérogatives dévolues en matière d'établissement, de vote des taux et de perception du produit de la Cotisation Foncière des Entreprises ; en outre l'intercommunalité percevra à la place des communes la totalité des produits des taxes économiques (CVAE, TASCOM, IFER, TAFNB) et les allocations compensatrices liées à la suppression de la taxe professionnelle (part salaire et perte de recettes).

Ainsi, ce transfert de fiscalité induit pour les communes membres une perte de ressource fiscale qu'il convient de compenser pour préserver l'équilibre des budgets communaux.

L'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit, en matière de fiscalité professionnelle unique, la mise en place d'allocations de compensation, entre l'EPCI et ses communes membres, qui sont déterminées pour la première année de manière provisoire, puis révisées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées dans l'année d'instauration de la fiscalité professionnelle unique.

Ces allocations correspondent au montant de la fiscalité professionnelle perçue par les communes l'année précédant le changement de régime fiscal, minorées des charges transférées par les communes à l'intercommunalité.

En 2016 les élus communautaires dans le cadre du groupe de travail finances et réformes territoriales ont déterminé le montant des allocations de compensation provisoires comme suit :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

communes	Montant AC
Anglars-Nozac	- 2 213,59 €
Concores	-4 045,86 €
Fajoles	220,14 €
Gourdon	163 751,37 €
Lamothe-Cassel	49 738,08 €
Milhac	-1 183,20 €
Montamel	-1 437,48 €
Payrignac	-4 371,84 €
Peyrilles	9 994,69 €
Rouffilhac	-1 403,87 €

communes	Montant AC
St Chamarand	-2 120,78 €
St-Cq-Madelon	-1 615,89 €
St-Cq-Souillaguet	947,01 €
St-Clair	53 109,91 €
St Germain	-6 011,75 €
St Projet	17 297,34 €
Soucirac	2 813,21 €
Ussel	35 498,07 €
Uzech	-926,62 €
Le Vigan	21 520,36 €

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2016-076 du 1<sup>er</sup> juin 2016,  
Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 8 février 2017 sur les propositions de montant des allocations de compensation provisoires du groupe de travail finances du 26 janvier 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de déterminer le montant des allocations de compensation provisoires lié au passage en fiscalité professionnelle unique avec perception d'une part additionnelle sur la fiscalité ménage comme présenté dans le tableau ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 février 2017

L'an deux mille dix sept, le quinze février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 février 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Jérôme MALEVILLE

– Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Robert LACOMBE

N°2017-017: DESIGNATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

*Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes est passée sous le régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique avec perception d'une part additionnelle sur la fiscalité ménage.

Il convient de créer une commission, entre l'intercommunalité et ses communes membres, chargée d'évaluer les transferts de charges (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Cette commission établit un rapport sur l'évaluation des charges et recettes transférées à l'intercommunalité et propose le cas échéant, des révisions des montants des allocations de compensation selon les modalités décrites par l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des impôts.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Le Maire de chacune des communes devra transmettre à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane le nom des représentants désignés, étant précisé que les modalités de désignation sont laissées à la libre appréciation de chaque commune, à savoir : délibération du Conseil municipal ou désignation par le Maire.

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts.

Vu l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des impôts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2016-076 du 1<sup>er</sup> juin 2016,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 8 février 2017,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de définir la composition de la CLECT de Quercy-Bouriane selon la composition suivante : 1 titulaire et 1 suppléant par commune, soit 20 titulaires et 20 suppléants,
- dit que la Présidente prendra un arrêté fixant la liste des membres de la CLECT au vu des désignations prononcées par les communes de Quercy-Bouriane.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 février 2017

L'an deux mille dix sept, le quinze février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 février 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Jérôme MALEVILLE

– Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Robert LACOMBE

N°2017-018: MODIFICATION DES VICE- PRESIDENCES

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Lors de sa séance du 16 avril 2014 (délibération n°2014-041), le Conseil Communautaire a déterminé le nombre de sièges de vice-présidents au sein de la structure. Il existe donc 13 vice-présidences déterminées comme suit :

- 1<sup>er</sup> Vice-présidence en charge de l'Administration générale,
- 2<sup>ème</sup> Vice-présidence en charge des Finances
- 3<sup>ème</sup> Vice-présidence en charge des Affaires économiques,
- 4<sup>ème</sup> Vice-présidence en charge de l'Aménagement de l'espace et de l'environnement,
- 5<sup>ème</sup> Vice-présidence en charge des Affaires agricoles et de la vie rurale,
- 6<sup>ème</sup> Vice-présidence en charge de la Planification stratégique et de la prospective urbaine,
- 7<sup>ème</sup> Vice-présidence en charge de l'Action sociale, de l'enfance et de la jeunesse,
- 8<sup>ème</sup> Vice-présidence en charge du Développement touristique,
- 9<sup>ème</sup> Vice-présidence en charge de la Voirie,
- 10<sup>ème</sup> Vice-présidence en charge des Travaux publics et des bâtiments,
- 11<sup>ème</sup> Vice-présidence en charge de la Culture et du patrimoine
- 12<sup>ème</sup> Vice-présidence en charge de la Vie associative, sportive et de loisirs,
- 13<sup>ème</sup> Vice-présidence en charge de l'Economie sociale et solidaire.

Afin de faire coïncider au mieux les domaines des vice-présidences avec la réalité des actions menées, il convient de modifier l'intitulé de la 7<sup>ème</sup> « Action sociale, de l'enfance et de la jeunesse » qui devient « Enfance-jeunesse et sports » et de la 12<sup>ème</sup> « Vie associative, sportive et de loisirs » qui devient « Vie associative ». Les autres vice-présidences ne sont pas modifiées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la modification des vice-présidences comme détaillée ci avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signature utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 février 2017

L'an deux mille dix sept, le quinze février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 février 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Jérôme MALEVILLE

– Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Robert LACOMBE

N°2017-019: ELECTION DE VICE- PRESIDENT

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Lors de sa séance du Conseil Communautaire du 16 avril 2014 (délibération n°2014-042), Monsieur Pascal Pavan, a été élu 7<sup>ème</sup> vice président en charge de « l'Action sociale, de l'enfance et de la jeunesse ». Cette vice-présidence est devenue « Enfance-jeunesse et sports ».

Suite à la démission de Monsieur Pascal Pavan, en date du 11 avril 2016, de son poste de 7<sup>ème</sup> Vice-président, Madame la Présidente invite le Conseil Communautaire à procéder aux opérations de vote pour la désignation du 7<sup>ème</sup> Vice- président de la Communauté de communes, sur la base des candidatures déposées.

Monsieur Michel CAMMAS se porte candidat pour être 7<sup>ème</sup> Vice-président en charge de l'« Enfance-jeunesse et sports ».

Après les opérations de votre, il a été procédé au dépouillement :

Présents : 38 dont 2 pouvoirs

Abstentions : 5

Votants : 33

Nuls ou blancs : 0

Exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Suffrage obtenus : 33

Monsieur Michel CAMMAS est élu 7<sup>ème</sup> Vice-président en charge de l'« Enfance-jeunesse et sports ».

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 février 2017

L'an deux mille dix sept, le quinze février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 8 février 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Liliane LEMERCIER – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel :

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bernard BORDE

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nadine SAOUDI – Georges MARTINOT – Jérôme MALEVILLE

– Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Robert LACOMBE

N°2017-020: RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2016- 162 – TAXE DE SEJOUR 2016- TAXATION D'OFFICE

Rapporteur : Léon-Bernard CLAESEN

Lors de sa séance du 7 décembre 2016, le Conseil Communautaire a validé la mise en œuvre de la taxation d'office avec un taux de majoration de 50 % applicable aux logeurs n'ayant pas fait de déclaration de taxe de séjour au titre de l'année 2016.

Par courrier en date du 9 janvier 2017, le contrôle de légalité a notifié à la Communauté de Communes Quercy Bouriane, que cette délibération était dépourvue de base légale et en a donc demandé le retrait.

En effet, la réglementation désormais en vigueur, prévoit une procédure de taxation d'office dans son article L.2333-38, mais n'évoque pas le principe d'une quelconque majoration des sommes dues. Seules des pénalités de retard en cas de versement tardif et des peines d'amendes prévues pour les contraventions de la quatrième classe peuvent s'appliquer.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 8 février 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le retrait de la délibération n°2016-162 « Taxe de séjour 2016- taxation d'office », en date du 7 décembre 2016,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP